

Règlement sportif des Tournois LNATT

Article 1 : Commission des Tournois

Une commission des tournois constituée de 5 membres gèrera les homologations des tournois régionaux et donnera un avis sur les tournois nationaux et internationaux.

Article 2 : Classification

Classification: Il faut distinguer 4 types de tournois:

- Départemental**: épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFTT des associations du département du club organisateur.
- Régional**: épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFTT des associations de la ligue du club organisateur.
- National A & B**: épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFTT.
- International**: épreuve ouverte aux joueurs et joueuses licenciés FFTT et aux licenciés des fédérations étrangères affiliées à l'ITTF.

Article 3 : Homologation

A l'exception des tournois départementaux, le club qui souhaite organiser un tournoi devra envoyer une demande à la ligue précisant la catégorie du tournoi.

La commission 'Tournoi' de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis de Table homologuera les tournois régionaux, et donnera un avis pour les nationaux et internationaux.

Pour la demande d'homologation d'un tournoi, le club doit obligatoirement avoir un JA3 (catégorie régional et national B) ou un JAN (catégorie national A ou international).

Les droits d'homologation sont à envoyer avec la demande d'homologation.

La proposition de règlement du tournoi devra être jointe à la demande d'homologation.

Cette demande d'homologation est à envoyer à la Ligue avant le 1^{er} juillet de la saison en cours.

Début juillet, les membres de la commission 'Tournois' analyseront les conditions d'homologation, et adresseront alors un courrier aux organisateurs

respectant les conditions d'homologations, avec copie aux comités départementaux.

La ligue validera ensuite la demande sur le site de la Fédération Française de Tennis de Table SPID 'Espace Monclub'.

Tous les tournois de catégories National B à international devront proposer un tableau Féminin.

Article 4 : Saisie et envois des résultats

-Pour les niveaux régional, national et international, les clubs doivent obligatoirement saisir les résultats du tournoi sur SPID Déconnecté et faire les remontées sur le site fédéral, dans les 8 jours après la date du tournoi. Pour les tournois régionaux, les clubs devront demander un accès à SPIDD auprès du secrétariat de la ligue.

- Pour les tournois régionaux, le juge-arbitre devra envoyer à la ligue son rapport accompagné du relevé de sanctions disciplinaires des cartons (et motifs).

Article 5 : Juge-Arbitrage

Le juge-Arbitre sera rétribué par le club organisateur au prix de la vacation en vigueur. Il sera nourri le(s) jour(s) du tournoi et éventuellement hébergé si le tournoi se déroule sur plusieurs jours.

Les parties doivent obligatoirement être jouées au minimum au meilleur des cinq manches. En cas de parties jouées au meilleur des 7 manches, cela doit être stipulé dans le règlement du tournoi et en accord avec le Juge Arbitre.

Article 6 : Litiges

Pour les tournois régionaux, la commission des tournois transmettra les dossiers litigieux à la commission sportive régionale seule habilitée à décider des sanctions administratives et financières.

Article 7 : Balles

Conformément au règlement sportif de la Ligue NATT, les balles utilisées seront en plastiques.

Article 8 : Obligation du club organisateur

Le logo de la ligue LNATT devra être représenté sur l'affiche du tournoi. Si le club organisateur réalise un programme ou un dépliant spécifique au tournoi, le logo de la ligue LNATT devra être représenté.

Article 9 : Obligation de la ligue LNATT

La ligue LNATT mettra à disposition des clubs, via le site internet de la ligue : Le règlement sportif des tournois de la FFTT ; Le règlement sportif des

tournois de la LNATT ; La notice sportive FFTT via SPID 'Espace Monclub' ; Le document « candidature organisation des tournois

Après homologation du tournoi, la Ligue LNATT diffusera par mailing un mois avant la date du tournoi et une semaine avant la date du tournoi, à l'ensemble des clubs de la LNATT et à chaque comité de la ligue, l'ensemble des informations du tournoi fournies par le club organisateur :

Règlement,
tarifs, modalités d'inscriptions, affiche, programme...

Ces informations seront affichées sur le site internet de la ligue et sur la page Facebook de la LNATT.

Le tournoi sera intégré dans le calendrier de la Ligue LNATT et rappelé dans le bulletin d'information de la ligue.

A la fin de la saison, le responsable de la commission Tournoi dressera un bilan global de l'ensemble des tournois qui se sont déroulés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Ce document sera envoyé à chaque club organisateur ainsi qu'aux comités de la ligue. Ce bilan sera succinctement présenté en Assemblée Générale.